



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026 a adopté le règlement 714-26 relatif à l'entretien des bâtiments.

Ce règlement a été approuvé par le conseil des maires de la MRC Beauce-Centre lors de sa séance ordinaire du 18 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la L.A.U. (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) et le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été émis le 23 mars 2026, ayant pour effet l'entrée en vigueur du règlement ci-haut mentionné.

Toute personne qui désire prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Internet de la Ville ou en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 25^e jour de mars 2026

Nancy Giguère
Greffière